



Ball Trap Club « LES GARDES CELTIQUES »
 Rue du Manoir de St Gurval, Les Vaux
 56380 GUER
 Tél : 02 97 22 04 42

DEMANDE DE RENOUELEMENT LICENCE FFBT 2024

(A remplir en majuscules, y compris pour votre mail)

A retourner à l'adresse ci-dessus avec votre règlement.

Indiquez votre N° de licence

Joindre autorisation parentale pour la personne « mineure »

Nom/Prénom (+ nom de naissance pour les dames)

Date de naissance : I I I I I I I

Lieu de naissance et département I I I I I I I I I I I I I I I I

Adresse précise I

 I

Ville et Code postal I I I I I I I I I I I I I I I I I I

N° de téléphone préférence « portable » : I I I I I I I I I I I

Mail (Obligatoire) _____

J'autorise la communication de mes n° de téléphones et adresse Mail à la Fédération ainsi que mon droit à l'image pour tous produits de communication.

Signature :

Date : I I I I I I I I I I

Les personnes qui souhaitent recevoir leurs licences provisoire et définitive par courrier doivent joindre avec leur demande, deux enveloppes à leur adresse, l'une avec un timbre, l'autre avec deux timbres postaux

Catégories : **Seniors** né avant le 1 janvier 2004

Cadets/Juniors : né à partir du 1 janvier 2004

Votre règlement

Licence « senior » : H et F 65 euros _____

Licence « junior/cadet gars ou fille » : 30 euros _____

Abonnement revue FFBT : facultatif 12 euros _____

Assurance option 1 : facultatif 06 euros _____

Assurance option 2 : facultatif 08 euros _____

Carte club

Seniors : facultatif 60 euros _____

Femme, cadet, juniors : facultatif 15 euros _____

Cotisation Ligue de Bretagne ffbt « Obligatoire » 1.50 euro

Frais administratif Club : « Obligatoire » 2,00 euros

Total : _____

Documents à fournir
obligatoirement.

Certificat médical
d'aptitude au tir sportif

TARIF DES PRESTATIONS DU CLUB

LICENCES FFBT

Né après le 31 décembre 2003	30,00 euros
Né avant le 1 janvier 2004	65.00 euros

CARTES CLUB

1^{ère} affiliation FFBT au Btc les gardes celtiques, **droit d'entrée** 50.00 euros

Dispense du droit d'entrée si prise de la carte adhérents « Gardes celtiques » ci-dessous

- Né après le 31 décembre 2003 + Toutes dames 15,00 euros
- Né avant le 1 janvier 2004 60.00 euros

PRIX DE LA SERIE DE 25 PLATEAUX (Toutes disciplines)

Licence ffbt et carte club

- Né après le 31 décembre 2003 + Toutes dames 3.50 euros
- Adhérents actifs tous âges 5.50^e - 2.00^e= 3.50 euros
- Né avant le 1 janvier 2004 5.50 euros

Licence ffbt sans carte de club et extérieurs

7.50 euros

Caution carte informatique : restituée en fin de journée

10.00 euros

Assurance journalière pour les non licenciés (chasseurs y compris) 6.00 euros

CARTOUCHES, ARMES, PROTECTIONS AUDITIVES ET LUNETTES NON DISPONIBLES AU CLUB

Les tireurs sont priés de conserver leurs boîtes de cartouches vides.

REGLEMENT INTERIEUR 2024

ARTICLE 1 :

Pour pratiquer le tir au BTC LES GARDES CELTIQUES, le port de lunettes de protection et d'un casque antibruit est obligatoire. IL est fortement recommandé pour les déplacements à la rivière d'avoir le fusil sous housse ou démonté.

Il est strictement interdit d'utiliser des cartouches ayant un grammage de plomb supérieur à 28 grammes, n° 7 maxi. Les contrevenants seront de facto interdits de tir au club. **Les fusils à rechargement « à pompe » sont interdits.**

Les fusils automatiques sont fortement déconseillés. Maximum 2 coups. Culasse ouverte pendant les déplacements y compris sur les pas de tir. Ramassage des douilles obligatoires en fin de série.

Les contrevenants seront de facto interdits de tir au club.

Le tireur a l'obligation d'inscrire lisiblement son nom et prénom sur le relevé (des séries tirées) présent près des palleuses automatiques. Le non-respect de cette consigne fera l'objet d'un examen par le comité directeur et d'éventuelles sanctions.

Les spectateurs doivent se protéger contre le bruit et ne pas pénétrer dans les stands de tir.

Les tireurs en attente ont l'obligation de rester au poste « attente »

ARTICLE 2**Prix des cartes :**

COTISATION LICENCE FFBT : déterminée par la fédération

DROIT D'ENTREE au club lors de la prise d'une première licence ffbt 50.00 euros

Carte de club adhérent (avec licence aux gardes celtiques) seniors hommes 60.00 euros

Carte de club adhérent (avec licence aux gardes celtiques) seniors femmes – juniors, cadets 15.00 euros

NB : Les personnes prenant une première licence FFBT sont dispensées du droit d'entrée si elles prennent une carte « Adhérent club »

Les cartes « adhérents » doivent être réglées dès les premiers tirs au club.

La Licences doit être réglée au BTC avant tout tir. Le licencié atteste qu'il a pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et des règles de sécurité.

ARTICLE 3**Prix des séries sur présentation de la carte club et (ou) de la licence à la permanence.**

1) **Adhérent « passif » senior** (carte et licence les gardes celtiques) toutes disciplines 5.50 euros

2) **Adhérent « actif » senior** (carte et licence les gardes celtiques) toutes disciplines, **Bénéficie d'une réduction de 2,00 euros. (Art 3-2 des statuts)**

Conditions requises de l'adhérent actif

Avoir eu une implication réelle et mesurable dans la vie de l'association l'année précédente.

Quelques exemples :

- Ouverture et ou fermeture des installations, remplissage des machines, ramassage des plateaux non cassés en soirée les jours d'ouvertures du Club.
- Participation aux journées de nettoyage et d'entretien des stands.
- Réception des livraisons de plateaux et autres matériels
- Réparation et entretien des machines
- Tenue des permanences accueil, monitorat des écoles de tir.
- Participation aux différents concours ou championnats dans les services bénévoles de bar, restauration, arbitrage, etc.

3) **Junior, cadet, dame (carte et licence les gardes celtiques)** 3.50 euros

4) Licenciés « Senior » Gardes Celtiques non adhérent et tous tireurs extérieurs 7.50 euros

5) Juniors, cadets, dames, moins de 21 ans, non adhérent ou autres clubs 5.50 euros

CARTE A PUCE (CAUTION)

10.00 euros

La caution conditionne l'attribution des séries. Elle est obligatoire.

A rendre au club chaque soir pour les tireurs extérieurs. Conditionne le remboursement de la CAUTION.

Tout auteur d'une utilisation frauduleuse d'une carte à puce sera sanctionné par l'interdiction de tir au Btc les gardes celtiques, après examen par le comité directeur.

La carte à puce est personnelle et ne peut faire l'objet d'aucun prêt, quelque en soit le motif.

Non licenciés FFBT : La licence journalière FFBT est obligatoire. Aucune exception n'est acceptée. Les tireurs sans expérience doivent faire l'objet d'un accompagnement par au moins un licencié expérimenté du Club

ARTICLE 4

Série :

La série est de 25 plateaux (hors no bird). Le tireur ne peut exiger de plateaux supplémentaires.

La série informatisée contient 28 plateaux pour faire face aux no bird.

Les plateaux en excès en fin de séries ne constituent pas un droit de tir de plateaux supplémentaires.

ARTICLE 5

ACTIVITES BENEVOLES (Sur demande expresse du C.D ou du secrétariat)

Frais de déplacement : Aucune prise en charge du domicile de l'intéressé au club. Les licenciés sollicités ayant toute liberté de refuser de faire du bénévolat.

De l'adresse du club à une destination extérieure : prise en charges des frais de carburant sur demande du bénévole.

Bénévolat interne au club ou extérieur quel que soit le jour : Repas pris en charges par le club.

Si apport de matériels personnels, le défraiement sera vu ponctuellement par le bureau du BTC.

Formulaire bénévolat à remplir et à remettre en trésorerie

ARTICLE 6

En Compak le tir se fait en sono pull. IL FAUT RESPECTER LE POSTE « ATTENTE »

Groupe de 6 tireurs maximums par planche.

Les licenciés des Gardes Celtiques font respecter les règles de sécurité et se font respecter sans agressivité. En cas de problèmes, ils se doivent d'aviser au plus vite le responsable de permanence ou un membre du secrétariat du comité directeur présent.

ARTICLE 7

PERMANENCE ACCUEIL- BAR

Les horaires accueils et bar sont ainsi fixés : de 14 H à la fermeture.

Les permanences sont tenues par la secrétaire administrative ou membres du comité directeur ou adhérent ayant reçu pouvoir.

ARTICLE 8

JOURS D'OUVERTURE : de mars à mi-septembre Pour tous tireurs l'après-midi des samedis et dimanches (Sous réserve des événements pouvant intervenir, absence de bénévoles, fêtes locales, etc).

Le samedi Matin de 10 à 12 h pour les licenciés Gardes celtiques

ARTICLE 9

HORAIRE DE TIR : (horaires convenus avec le propriétaire, Mr Blandin Jean Yves)

Fermeture à 18 h de mars à septembre

IL est demandé à tous les tireurs de respecter ces horaires

ARTICLE 10

GESTION DES PAS DE TIR

Les licenciés des Gardes celtiques ont pour responsabilité sur la base du volontariat de rendre les « pas de tir » opérationnels.

En fin de journée les machines doivent être rechargées, un maximum de plateaux non cassés récupérés, les douilles et cartons ramassés, les installations fermées.

Le pullage, le marquage des planches, ont lieu en auto-gestion par les tireurs eux-mêmes

En cas d'absence de bénévoles rendant l'ouverture des pas de tir impossible, le responsable du comité directeur peut décider la fermeture partielle ou totale du club.

Compte tenu du bilan financier 2023

ARTICLE 11 : suspendu en 2024

Primes de résultats

~~COMPETITIONS DE LA LIGUE DE BRETAGNE FU PARCOURS COMPACT SPORTING DTL~~

~~L'équipe de club qui remporte l'or, ou l'argent ou le bronze recevra une dotation de 20 euros par tireurs. Une seule dotation possible sur la saison.~~

Sur le meilleur résultat des 4 championnats de Ligue :

~~L'adhérent se classant dans les 3 premiers au scratch recevra une dotation de :~~

~~—60 euros pour la médaille d'or~~

~~—50 euros pour l'argent,~~

~~—40 euros pour le bronze~~

~~L'adhérent se classant dans les 3 premiers en série ou catégorie recevra une dotation de :~~

~~—40 euros pour la médaille d'or~~

~~—30 euros pour l'argent~~

~~—20 euros pour le bronze.~~

(1) Les adhérents concernés seront réglés dans les 30 jours suivant le dernier championnat de Ligue sous la forme de bon à valoir sur l'achat de séries.

Compte tenu du bilan financier 2023

ARTICLE 12 : suspendu en 2024

AIDES AUX COMPETITIONS NATIONALES FFBT (y

compris les pré sélections et sélections)

Le club prend en charge 50% d'un seul engagement pour la saison 2024

~~Obligation de la carte club et licence FFBT Gardes Celtiques pendant 3 ans consécutifs (l'année de compétition incluse).~~

~~Les adhérents concernés seront réglés sous la forme de bon à valoir sur l'achat de séries.~~

ARTICLE 13

Ecole fédérale de tir :

Voir conditions au secrétariat

ARTICLE 14

ENTRAINEMENTS HORS SAISON (sous réserve)

Du 1er octobre en cours au 30 novembre 204 (hors saison) le club sera ouvert aux dates fixées par le comité directeur, de 10 à 12 et 14 à 17 heures.

Obligation pour les licenciés « Gardes Celtiques » de contribuer à l'ouverture des installations, ramassage plateaux et chargement machines, fermeture des installations.

En situation de refus, les personnes concernées sont priées d'attendre l'ouverture saisonnière de Mars 2025

ARTICLE 15

Sous la direction d'un membre du comité directeur, des commissions de travail peuvent être mises en place pour l'entretien et le réglage des lanceurs, le nettoyage mensuel, l'école de tir, etc...

LE COMITE DIRECTEUR